

Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs/ Périscolaire de Bas en Basset

L'accueil de loisirs de Bas en Basset, géré par l'association Familles Rurales, est un lieu d'accueil, de socialisation, et d'éveil pour les enfants de 3 à 14 ans, en dehors du temps scolaire.

Il est déclaré auprès de la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale). L'association Familles Rurales de Bas en Basset est affiliée à la fédération Familles Rurales du Puy en Velay.

L'accueil de loisirs met en œuvre un projet éducatif élaboré par des parents adhérents et bénévoles de Familles Rurales.

Le présent règlement intérieur a pour objet d'organiser les relations entre l'accueil de loisirs et le ou les titulaires de l'autorité parentale sur l'enfant concerné par les services proposés, ci-après. Il définit les modalités pratiques de fonctionnement de l'accueil de loisirs.

1. Période d'ouverture et formules proposées pour l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et pendant les vacances scolaires. Fermeture pour les jours fériés et 2 semaines au mois d'août.

Les formules d'accueil suivantes sont proposées. :

Journée avec repas : 7h30 - 18h ou Journée sans repas : 7h30 - 12h et 13h30 - 18h

Matinée avec repas : 7h30 - 13h30 ou Matinée sans repas : 7h30 - 12h

Après midi avec repas : 11h30 - 18h ou Après-midi sans repas : 13h30 - 18h

L'accueil des enfants s'effectue entre 7h30 et 8h 45, les parents sont invités à venir les chercher entre 17h et 18h. Nous proposons une GARDERIE de 12h à 12h15 et de 18h à 18h15 afin de répondre au mieux aux besoins des familles. **Après ces créneaux horaires vos enfants ne sont plus sous notre responsabilité.**

1. 1 Période d'ouverture et formule proposée pour l'Accueil Périscolaire

L'Accueil Périscolaire est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La formule d'accueil suivante proposée **pour les maternelles et les primaires de la petite étude** :

Inscription de 16h30 à 18h30 : Possibilité de récupérer l'enfant à partir de **17h30 et ce jusqu'à 18h30** maximum.

La formule d'accueil suivante proposée **les primaires de la grande étude** :

Inscription de 16h30 à 18h30 : Possibilité de récupérer l'enfant à partir de **18h et ce jusqu'à 18h30 maximum.**

Au-delà de 15 min de retard une heure supplémentaire est facturée d'un montant de 1€30.

Les APC sont mis en place par l'école, Familles Rurales n'a pas les moyens humains d'assurer la gestion de ces temps proposés aux enfants.

2. Sorties et séjours accessoires

Lorsque des sorties sont prévues pendant les vacances scolaires, les parents en sont informés lors de l'inscription. L'enfant doit alors apporter un pique-nique et une bouteille d'eau.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, un ou plusieurs séjours accessoires « mini camps, peuvent –être organisés, avec un nombre maximum de 4 nuitées consécutives. Les parents sont informés des conditions d'accueil et du déroulement lors des permanences d'inscription et au cours de la réunion de présentation de chaque mini-séjour.

3. Encadrement

Les personnes exerçant les fonctions de direction et d'animation de l'accueil de loisirs sont titulaires des titres ou diplômes requis par la réglementation. Elle détermine le taux d'encadrement en fonction du nombre d'enfants inscrits.

4. Modalités d'inscription et documents à fournir

Pour inscrire des enfants à l'accueil de loisirs, les parents doivent fournir ou mettre à jour un dossier comprenant :

- La fiche individuelle d'inscription, comportant les autorisations parentales.
- Le règlement intérieur signé
- La fiche sanitaire de liaison
- La photocopie du carnet de santé.
- La copie du quotient familial
- Présentation de la carte d'adhérent Familles Rurales.

L'organisation des inscriptions

Des programmes sont distribués par mails et dans les écoles, à la mairie et à l'office de tourisme 3 semaines avant les vacances. Sur ces programmes, les permanences sont indiquées pour inscrire les enfants.

● Pour les mercredis en période scolaire

Les inscriptions se déroulent le lundi de 9h à 12h pour le mercredi qui suit.

● Pour les vacances

Des dates sont communiquées sur les programmes. Les inscriptions de dernière minute peuvent être refusées pour des raisons d'encadrement et d'organisation.

● Pour l'Accueil Périscolaire

Deux choix s'offrent à vous :

- Soit la présence permanente de votre enfant « le signaler par écrit ou par mail ou par message à la Directrice de l'Accueil Périscolaire ».
- Soit la présence ponctuelle « Le signaler par écrit ou par mail ou par message à la Directrice de l'Accueil Périscolaire jusqu'au lundi 9h30 pour la semaine ».

Lors des changements de dernières minutes vous devez prévenir la directrice du centre de Loisirs mais aussi l'école car nous remettons les plannings de la semaine dès le lundi matin aux écoles.

Tous changements n'ont signalés 24h à l'avance sera facturés.

Fonctionnement général

Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à l'intérieur de l'Accueil de Loisirs, les déshabiller et les confier à l'animateur chargé de l'accueil. De même le soir, ils doivent venir chercher leurs enfants auprès de l'animateur chargé d'accueil.